

13 juin 2025 -13:06

## Conseil des ministres du 13 juin 2025

Le Conseil des ministres s'est réuni au 16 rue de la Loi le vendredi 13 juin 2025, sous la présidence du Premier ministre Bart De Wever.

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale  
Communication externe  
Service Rédaction  
Rue de la Loi 16  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://chancellerie.belgium.be>  
[cmr@news.belgium.be](mailto:cmr@news.belgium.be)

13 juin 2025 -13:06

Appartient à Conseil des ministres du 13 juin 2025

## Fixation des frais d'administration pour les « Trajets retour au travail » pour 2025

Sur proposition du ministre des Affaires sociales Frank Vandebroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal déterminant le montant des frais d'administration attribués aux organismes assureurs pour les coordinateurs "Trajets retour au travail" qu'ils emploient.

Pour le régime des travailleurs salariés, ce montant s'élève à 8,12 millions d'euros en 2025.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandebroucke, Vice-premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargé de la Lutte contre la pauvreté  
Rue de la Loi 23  
1040 Bruxelles  
Belgique  
<https://vandenbroucke.belgium.be>  
[info@vandenbroucke.fed.be](mailto:info@vandenbroucke.fed.be)

Sandrine Daoud  
Porte-parole (FR)  
+32 472 02 84 14  
[sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be](mailto:sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be)

Arne Brinckman  
Porte-parole (NL)  
+32 476 28 83 13  
[arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be](mailto:arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be)

Billy Buyse  
Porte-parole (NL)  
+32 496 47 44 87  
[billy.buyse@vandenbroucke.fed.be](mailto:billy.buyse@vandenbroucke.fed.be)

13 juin 2025 -13:06

Appartient à Conseil des ministres du 13 juin 2025

## Marché public pour le CCB

Sur proposition du Premier ministre Bart De Wever, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la passation d'un marché public relatif à des formations avancées en cybersécurité pour le Centre pour la cybersécurité Belgique (CCB).

Pour assurer la continuité des services du CCB, à savoir la prévention et la résolution des incidents de cybersécurité les plus graves, un programme de formation continue s'impose.

Le marché public actuel dédié à cette fin arrive bientôt à échéance, nécessitant ainsi la conclusion d'un nouveau marché public actualisé. Ce marché, d'une durée d'un, pourra être prolongé à trois reprises.

Par ailleurs, le CCB examinera à la lumière d'un futur accord-cadre quels autres partenaires fédéraux pourraient profiter de ces services.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Bart De Wever, Premier ministre  
Rue de la Loi 16  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://premier.be>  
[contact@premier.be](mailto:contact@premier.be)

Anne LaureMouligneaux  
Porte-parole (FR)  
[anne-laure.mouligneaux@premier.be](mailto:anne-laure.mouligneaux@premier.be)

PhilippeKerckaert  
Porte-parole (NL)  
[philippe.kerckaert@premier.be](mailto:philippe.kerckaert@premier.be)

13 juin 2025 -13:06

Appartient à Conseil des ministres du 13 juin 2025

## Marché public relatif au leasing de vélos au profit des membres du personnel fédéral

Sur proposition de la ministre chargée de la Fonction publique Vanessa Matz, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la passation d'un marché public relatif au leasing de vélos au profit des membres du personnel fédéral

Le SPF Stratégie et Appui (SPF BOSA) est chargé de mettre en œuvre la décision du Conseil des ministres du 23 février 2024 visant à introduire le leasing vélo pour les membres du personnel fédéral, tel que prévu par l'arrêté royal du 13 mars 2024 qui intègre le principe du leasing vélo comme avantage sociétal pour les membres du personnel de l'administration fédérale.

Le marché public vise à conclure un accord-cadre pour la fourniture de contrats de leasing de vélos au profit des membres du personnel de la fonction publique administrative fédérale, à l'exception du personnel civil du Ministère de la Défense qui disposera de son propre marché public. Pour financer son leasing vélo, le membre du personnel peut utiliser l'allocation de fin d'année brute. Cet avantage est exonéré de charges sociales et fiscales, à condition que le vélo soit aussi effectivement utilisé pour les déplacements entre le domicile et le lieu de travail (via une déclaration sur l'honneur signée). Chaque contrat de leasing vélo sera conclu pour une durée de 36 mois et comprendra également l'assistance en cas de panne, l'entretien et l'assurance contre les dégâts et le vol.

Le marché est passé par le biais d'une procédure ouverte et l'accord-cadre aura une durée de 4 ans. La durée du leasing sera normalement de 3 ans.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vanessa Matz, ministre l'Action et de la Modernisation publiques, chargée des Entreprises publiques, de la Fonction publique, de la Gestion immobilière de l'Etat, du Numérique et de la Politique scientifique  
Avenue de la Toison d'Or 87  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://matz.belgium.be>  
[info@matz.fed.be](mailto:info@matz.fed.be)

Delara Pouya  
Porte-parole (FR)  
+32 474 05 63 60  
[delara.pouya@matz.fed.be](mailto:delara.pouya@matz.fed.be)

Bart Tierens  
Porte-parole (NL)  
+32 494 48 85 71  
[bart.tierens@matz.fed.be](mailto:bart.tierens@matz.fed.be)

13 juin 2025 -13:06

Appartient à [Conseil des ministres du 13 juin 2025](#)

## Modifications relatives à la profession d'expert en automobiles - Deuxième lecture

Sur proposition du ministre des Classes moyennes, des Indépendants et des PME Eléonore Simonet, le Conseil des ministres a approuvé, en deuxième lecture, un avant-projet de loi modifiant la reconnaissance et la protection de la profession d'expert en automobiles et le fonctionnement de l'Institut des experts en automobiles.

L'avant-projet de loi avait déjà été approuvé en Conseil des ministres du 19 janvier 2024. Conformément aux recommandations du Conseil d'Etat, ce projet a été scindé en deux projets distincts. Ceci s'explique par le fait que l'article 14, § 1er, alinéa 3, tel que remplacé, relève de la compétence bicamérale optionnelle, contrairement au reste du projet qui relève de la compétence monocamérale.

Les avant-projets s'articulent autour de divers aspects de la législation relative aux experts en automobiles :

- ils modifient la définition de l'activité et étendent le champ d'application de la loi
- ils assouplissent les conditions d'exercice de la profession par une personne morale
- ils permettent l'accès à la profession sur base de l'expérience professionnelle
- ils optimisent plusieurs règles relatives au fonctionnement de l'Institut
- ils prévoient des modifications de forme qui visent, d'une part, à pallier certaines erreurs linguistiques et, d'autre part, à mieux structurer les dispositions de la loi
- ils offrent la possibilité d'adapter le montant de la cotisation des membres selon le nombre de trimestres d'inscription effective sur l'année

Les avant-projets sont soumis à la signature du Roi en vue de leur dépôt à la Chambre des représentants.

*Avant-projet de loi modifiant la loi du 15 mai 2007 relative à la reconnaissance et à la protection de la profession d'expert en automobiles et créant un Institut des experts en automobiles*

*Avant-projet de loi modifiant la loi du 15 mai 2007 relative à la reconnaissance et à la protection de la profession d'expert en automobiles et créant un Institut des experts en automobiles en ce qui concerne le recours contre le résultat des élections*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Eléonore Simonet, ministre des Classes moyennes, des  
Indépendants et des PME  
Rue Ducale 61  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://simonet.belgium.be>  
[info@simonet.belgium.be](mailto:info@simonet.belgium.be)

Pauline Biévez  
Porte-parole (FR)  
+32 477 38 45 01  
[pauline.bievez@simonet.belgium.be](mailto:pauline.bievez@simonet.belgium.be)

Ortwin De Vliegheer  
Porte-parole (NL)  
+32 475 90 43 08  
[ortwin.devliegheer@simonet.belgium.be](mailto:ortwin.devliegheer@simonet.belgium.be)

13 juin 2025 -13:06

Appartient à Conseil des ministres du 13 juin 2025

## Fourniture de pain destiné aux établissements pénitentiaires

Sur proposition de la ministre de la Justice Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la passation d'un marché public relatif à la fourniture de pain destiné aux établissements pénitentiaires.

Ce marché à bordereau de prix sera passé par une procédure ouverte avec publicité européenne et aura une durée de quatre ans.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Annelies Verlinden, ministre de la Justice, chargée de la Mer  
du Nord  
FINTO  
Boulevard du Jardin Botanique 50/65 - 6ème étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://verlinden.belgium.be>  
[info@verlinden.belgium.be](mailto:info@verlinden.belgium.be)

Nick Gyselincx  
Porte-parole  
[press@verlinden.belgium.be](mailto:press@verlinden.belgium.be)

13 juin 2025 -13:06

Appartient à [Conseil des ministres du 13 juin 2025](#)

## Amendement du Plan pour la reprise et la résilience de la Belgique

Sur proposition du ministre du Budget Vincent Van Peteghem, le Conseil des ministres a marqué son accord sur un addendum au Plan national pour la reprise et la résilience de la Belgique et ses annexes.

Le PRR de la Belgique a été initialement approuvé au niveau national fin avril 2021 et validé au niveau européen le 13 juillet 2021. Depuis, plusieurs révisions ont été successivement apportées afin de corriger des erreurs matérielles et/ou de tenir compte de circonstances objectives.

Plusieurs types d'ajustements sont proposés dans l'amendement global :

- des adaptations liées à des contraintes objectives
- de la simplification administrative
- l' inclusion anticipée d'ajustements pour assurer la cohérence juridique
- la correction d'erreurs matérielles
- le report de jalons/cibles dans une demande de paiement ultérieure

Au total 24 mesures fédérales sont adaptées, modifiées ou retirées dont 6 mesures reprises dans le REPowerEU.

Le Conseil des ministres a par ailleurs chargé le coordinateur fédéral de soumettre cet addendum et ses annexes à la Commission européenne pour évaluation après approbation par le Conférence interministérielle. Le coordinateur fédéral est également chargé de soumettre un amendement ciblé supplémentaire sans impact budgétaire faisant suite à l'évaluation du Plan par la Commission.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Peteghem, Vice-premier ministre et ministre du  
Budget, chargé de la Simplification administrative  
Rue des Colonies 11, 2ième étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://vanpeteghem.belgium.be>  
[hallo@vincent.fed.be](mailto:hallo@vincent.fed.be)

Laura Mahieu  
Porte-parole  
[laura.mahieu@vincent.fed.be](mailto:laura.mahieu@vincent.fed.be)

13 juin 2025 -13:06

Appartient à Conseil des ministres du 13 juin 2025

## Fedasil : prolongation de l'exploitation de sites d'accueil

Sur proposition de la ministre de l'Asile et de la Migration Anneleen Van Bossuyt, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la prolongation de plusieurs marchés publics en cours en matière d'accueil des demandeurs d'asile.

Il s'agit plus concrètement de la prolongation jusqu'au 30 septembre 2025 de l'exploitation par des opérateurs privés des sites d'accueil à Liège, Jalhay, Hasselt, Marcinelle et Braine-le-Comte.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Anneleen Van Bossuyt, ministre de l'Asile et de la Migration,  
et de l'Intégration sociale, chargée de la Politique des  
Grandes villes  
Rue Lambermont 2  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://vanbossuyt.belgium.be>  
[info@migratie-mi.be](mailto:info@migratie-mi.be)

Charlotte Vandecruys  
Porte-parole  
[charlotte.vandecruys@migratie-mi.be](mailto:charlotte.vandecruys@migratie-mi.be)